



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

RESERVATION DE VOTRE SEJOUR

Au moment de la réservation, vous versez un acompte de 40 % du montant total de votre séjour. **Le solde est à régler le jour de votre arrivée.**

NOS PRIX COMPRENNENT :

Consommation d'eau et d'électricité, équipement nécessaire pour le nombre de personnes.

Les lits fait à votre arrivée (couette avec housse de couette, drap housse et oreillers avec taies).

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

La taxe de séjour payable sur place au tarif déterminé par la commune.

Le linge de toilette, le ménage en fin de séjour, l'appartement doit être rendu propre ou 50€ seront retenu sur la caution.

Le supplément animal de 35 € par séjour.

LA CAUTION :

Une caution de 250€ est à verser à l'arrivée, elle vous est restituée au plus tard dans un délai d'un mois après votre départ.

SERVICE APRES VENTE :

Nous ne pouvons pas être tenus pour responsable des cas fortuits, de force majeure (catastrophes climatiques) ou de nuisances qui viendraient perturber, interrompre ou empêcher le séjour. En cas de problème dans votre hébergement, vous devez formuler une réclamation sur place auprès du responsable. Toute réclamation portant sur l'inventaire, l'état, le ménage dans votre hébergement doit être formulée sous 24 heures.

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte et vous serez tenus responsable, lors du départ des éventuels dégâts ou manquants.

Toute observation concernant votre séjour doit parvenir au siège social en recommandé avec AR dans un délai de 3 semaines à 1 mois après la date de votre séjour.

ARRIVEES ET DEPARTS :

Les arrivées se font uniquement entre 16h et 18h, les logements doivent être libre à 10h00

ANNULATION DU SEJOUR :

En cas d'annulation du séjour ou d'interruption et qu'elle qu'en soit la cause, aucun remboursement ne vous sera accordé. Il vous appartient de souscrire une assurance annulation auprès de la compagnie de votre choix.

ASSURANCE LOCATIVE

Vous êtes tenus de vous assurer auprès d'une compagnie d'assurance contre les risques inhérents à votre occupation, à savoir : vol, perte ou dégradation d'objets personnels, ainsi que les dégradations que vous pourriez faire sur le mobilier donné en location et également les dégâts que vous pourriez occasionner à l'ensemble des immeubles de vos faits ou par négligence éventuelle.

Vous devrez pouvoir justifier du tout à première réquisition.

Il est à préciser que vos effets personnels, valises, objets, mobiliers, valeurs, véhicules ne sont pas garantis contre le vol, les pertes ou dégradations qu'elle qu'en soit la cause. Les parties conviennent donc que notre société ne pourra jamais être inquiétée à ce sujet et qu'il appartient au locataire de contracter toute assurance.

DROIT A L'IMAGE

Vous autorisez expressément et sans contrepartie L'Amandeline à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires du site.